

Orientations budgétaires du Conseil régional pour 2016

Intervention de Jean-Yves PIRIOU au nom d'Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante-SEPNB en session plénière de CESER du 15 février 2016

J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante. Nos associations sont en phase avec le texte du Conseil régional qui introduit la troisième ambition du projet régional pour le mandat qui débute. Cette 3^{ème} ambition est intitulée « réussir la transition énergétique et environnementale ». Le texte du Conseil Régional écrit en particulier ceci : « *Trop longtemps, l'environnement a été perçu en Bretagne comme une contrainte et comme un sujet de stigmatisation de son économie, de son image et nuisant à son attractivité. Nous savons désormais que la qualité de son environnement est une chance pour elle* ». Les associations de protection de l'environnement n'ont eu de cesse de dire ceci depuis des dizaines d'années. Elles prennent acte de l'orientation du Conseil régional qui, je cite, « *sait désormais* » que l'environnement est une chance et non une contrainte pour la Bretagne. Elles souhaitent donc désormais qu'au-delà des bonnes intentions il y ait des projets et des budgets à la hauteur.

Et le texte du Conseil régional ajoute ceci, toujours sur le même sujet de l'Environnement : « *Le mandat qui s'ouvre verra le changement de dimension de la mobilisation bretonne* ». Nous pensons que cette phrase demande des explications. Est-ce une plus grande implication des élus régionaux sur le sujet? Est-ce une plus forte demande aux acteurs des territoires pour le respect de l'environnement : professionnels, collectivités, particuliers? Est-ce une plus forte sollicitation des associations qui œuvrent au quotidien pour le respect de l'environnement ? Ou est-ce un ensemble de tout cela ?

En tout cas, les associations sont prêtes à s'investir encore plus dans cette nouvelle mobilisation environnementale bretonne qui doit être globale, et ceci en particulier dans l'éducation à l'environnement. Leurs efforts doivent être reconnus par les collectivités territoriales et en particulier le Conseil régional. A savoir qu'au niveau budgétaire, il est très souvent moins onéreux de prévenir que de guérir, d'éduquer plutôt que de sévir.

La reconquête de la qualité de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le respect de la biodiversité sont des orientations importantes citées par la Région et que partagent nos associations. Mais partant de ces bonnes intentions, il s'agit de confronter tout projet économique aux objectifs ainsi énoncés, d'explicitier chaque fois la prise en compte des éléments de la grille PADUS pour la meilleure prise en compte possible de l'environnement. Ceci doit s'appliquer de même pour toutes les aides que peut apporter le Conseil régional, y compris dans la gestion des fonds européens ainsi que du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Une telle réflexion doit également concerner des grands projets comme l'aéroport de Notre Dame des Landes au regard des surfaces agricoles éliminées, de la réduction de la biodiversité en particulier d'espèces protégées, de la destruction de surfaces considérables de zones humides pouvant remettre en question la qualité des eaux sur plusieurs bassins versants. Le CESER vient de rendre une étude sur l'intérêt des coopérations et mutualisations entre collectivités, une mutualisation dans le domaine aéroportuaire entre Rennes et Nantes pour faire un grand hub à partir d'un tel duopôle pourrait peut-être apporter des éléments intéressants. De même le projet « liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire »

(LNOBPL) doit-il être examiné en terme de réduction d'émissions de CO2 en prenant en compte l'ensemble des transports infra et extra régionaux, des personnes et des marchandises.